



Office français de la biodiversité

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Catégorie hiérarchique :	B ou fonctionnaire appartenant au corps des Agents techniques de l'environnement
Intitulé du poste :	Agent de terrain (F/H)
Affectation :	Direction générale adjointe territoires et outre-mer Direction régionale Nouvelle-Aquitaine – Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon Unité Opérations
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité du chef de l'unité opérations
Résidence administrative :	Le Teich (33)
Groupe RIFSEEP :	Groupe 3
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir soit par : <ul style="list-style-type: none">- un fonctionnaire : détachement ou PNA- un contractuel : agent déjà titulaire d'un CDI de droit public ou en CDD de 3 ans

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) a été créé par décret le 5 juin 2014. C'est l'un des deux parcs naturels marins de la direction régionale de Nouvelle Aquitaine, avec la particularité d'être le seul en France qui concerne une lagune semi-fermée. Il est géré par un Conseil de gestion composé d'acteurs locaux, qui s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens techniques et financiers alloués par l'OFB.

Le Plan de gestion du Parc naturel marin est un document stratégique à 15 ans qui guide les mesures de protection, de connaissance, de surveillance et de développement durable à mettre en œuvre, sur la base des orientations de gestion définies dans le décret de création. Les ambitions de ce Plan de gestion reposent sur la qualité de l'environnement marin et sur la pérennité des activités humaines, dans un objectif concerté de développement durable. Cette vision globale de la gestion de l'espace marin sert de cadre à l'ensemble des actions quotidiennes du Parc naturel marin.

Mission :

L'Agent de terrain met en œuvre avec l'équipe et en lien avec les autres unités, les missions prévues au programme d'actions annuel pour l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin. Sous l'autorité du chef de l'unité,

il effectue toutes les actions programmées à terre comme en mer. Il est également chargé du contact avec les usagers, notamment pour les missions de sensibilisation et d'information, la collecte des données scientifiques et les opérations de contrôle en tant « qu'inspecteur de l'environnement ». Il participe aux activités de maintenance du matériel et à la logistique du parc naturel marin.

Comme tout agent de terrain, il effectue régulièrement le rapportage de son activité au travers des outils dédiés. Son action s'inscrit dans le cadre des instructions de l'OFB, et plus particulièrement celles liées à la navigation, à la plongée et à l'exercice de la police.

Activités principales :

L'agent contribue à la bonne réalisation des missions en mer, sur le littoral et en milieu hyperbare selon qualification. Il aura également pour missions de participer et de réaliser seul(e) ou en équipe les actions suivantes :

- Suivi des milieux naturels marins et des activités maritimes : collecte de données de terrain en mer et à terre et / ou conduites d'enquêtes de terrain selon les protocoles établis avec les chargés de mission, observations des pratiques, rédaction de rapports et saisies des données récoltées etc. ;
- Sensibilisation des usagers et éducation à l'environnement, information sur la réglementation applicable, sensibilisation au respect de l'environnement marin, etc. ;
- Missions de surveillance et de police de l'environnement et de police des pêches, rédaction de rapports et procès-verbaux ;
- Entretien courant du matériel scientifique et nautique.

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Equipe du Parc : directrice déléguée, chefs d'unités, chargés de mission, agents de terrain, stagiaires et ESC ;
- Ensemble des agents du Service Départemental de la Gironde de l'OFB et des autres entités de la Direction régionale Nouvelle-Aquitaine ;
- Ensemble des services de l'OFB, en particulier la Direction des aires protégées, la Délégation mer et la Direction de la police et du permis de chasse.

Relations externes :

- Grand public, usagers, scolaires, associations ;
- Collectivités locales ;
- Gestionnaires d'espaces naturels ;
- Services de l'Action de l'Etat en mer, DDTM ;
- Professionnels de la mer (ostréiculteurs, pêcheurs...) ;
- Parquet.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Monde maritime et ses acteurs dans toutes ses composantes (administratives, sociales, opérationnelles...) ;
- Procédures de police judiciaire et administrative ;
- Droit de l'environnement et droit maritime ;
- Connaissances naturalistes des milieux marins et de mises en œuvre de protocoles de suivi sont attendues et pourront être complétées par des formations extérieures et en interne ;
- Expérience en « police maritime » (pêche, sécurité et navigation) et « police de l'environnement » ;
- Connaissance et pratique maritime du Bassin d'Arcachon serait un plus.

Savoir-faire opérationnel :

- Détention ou acquisition à court terme de qualifications professionnelles maritimes (Certificat de Formation de Base à la Sécurité, CRO (certificat restreint d'opérateur radio), et d'habilitations internes à la fonction de Capitaine de navire ;
- Navigation : expérience du pilotage ou d'embarquements sur des navires de moins de 12m ;
- Qualification en plongée professionnelle souhaitée (CAH – certificat d'aptitude Hyperbare ; Classe 1 mention B) ;
- Aptitude au travail à la mer, au travail de nuit dans des conditions difficiles (froid, chaleur, humidité) ;
- Utiliser les outils de bureautique ;
- Savoir rendre compte ;

- Commissionnement et assermentation sur les polices de l'environnement, pêche et autres polices en mer ;
- Assermentation sur les domaines d'intervention des parcs naturels marins ;
- Savoir conduire des missions de sensibilisation, et de police.

Savoir-être professionnel :

- Sociable et disponible, sens de l'écoute (travail en équipe et en contact avec des acteurs variés) ;
- Sens de la responsabilité en lien avec les enjeux de sécurité liés aux conditions d'exercice en milieu marin (navigation, plongée) ;
- Méthodique, organisé et rigoureux (respect des protocoles et procédures) ;
- Attentif et curieux (veille écologique) ;
- Persévérant et professionnel (surveillance) ;
- Aisance et assurance dans le dialogue avec les professionnels de la mer ;
- Adaptabilité et disponibilité ;
- Gestion du stress.

CONDITIONS D'EXERCICE / SUJETIONS PARTICULIERES

- Commissionné et assermenté ;
- Port de la tenue et de l'armement ;
- Travail possible les week-ends, jours fériés et hors heures ouvrables ;
- Déplacements fréquents ;
- Permis B.

DEPOSER UNE CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures par courriel à recrutement@ofb.gouv.fr, en rappelant obligatoirement le numéro de référence du poste **DRNA-AGTER-F** et en joignant :

- CV + LM ;
- Formulaire de candidature [disponible ici](#) ;
- Dernier arrêté relatif à la situation administrative : corps / grade / échelon ;
- Brevet de natation (au moins 50 mètres) ;
- Permis de conduire B.

Pour tous renseignements, contact : Romuald CHAIGNEAU, chef de l'unité opérations :
romuald.chaigneau@ofb.gouv.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 mars 2021**.